

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par l'entreprise A.Z.T.P. TERRASSEMENT - ZAC Jean Monet - 87920 CONDAT-SUR-VIENNE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer le stationnement, en vue de réaliser la réfection du revêtement Rue des Fossés de la Font Aux Moines, Rue Barthélémy Auzannet, Rue de l'Esculape et Rue des Fossés de la Font aux Moines, du lundi 15 mai 2017 à 08 h 00 au mercredi 17 mai 2017 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée des travaux du lundi 15 mai 2017 à 08 h au mercredi 17 mai 2017 à 18 h et en fonction de leur avancement, les Rues de la Font Aux Moines, Barthélémy Auzannet, de l'Esculape et Fossés de la Font aux Moines seront interdites au stationnement.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix mai deux mille dix-sept.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant du Centre de Secours de La Souterraine,*
- *L'entreprise A.Z.T.P. TERRASSEMENT.*



Le Maire,

Jean-François MUGUAY